



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 1<sup>er</sup> août 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 26 juillet 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.  
M. PAOLINI, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme VILLANOVA	à	M. ARESU
Mme MASSEI	à	M. LUCCIONI
M. DELIPERI	à	M. le maire

**Etaient absents :**

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, Mme BERNARD, Mme FELICIAGGI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Habani est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1<sup>er</sup> août 2016

Délibération N°2016/225

**Modification de la délibération n° 2015/264 du 27 juillet 2015 concernant l'opération PRU 08.15  
Chemin des écoliers- Volet rénovation urbaine  
Modification du plan de financement.**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2015/264, le Conseil Municipal du 27 juillet 2015 a autorisé le Maire à solliciter auprès des différents co-financeurs, conformément aux maquettes financières, les subventions dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération 08.15 « Chemin des écoliers » du Programme de Rénovation Urbaine (PRU).

Le plan de financement initial prévoyait :

- un concours financier PEI à hauteur de 60 % soit 332 215 € HT ;
- un concours financier ANRU à hauteur de 29,9 % soit 166 107 € HT ;
- un concours financier Ville d'Ajaccio à hauteur de 9,9 % soit 55 369 € HT.

pour un montant total de 553 691 €.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ingénierie financière et de l'élaboration des différents projets relatifs au PRU, le dossier de subvention 08.15 « Chemin des écoliers » sera transmis pour instruction aux différents co-financeurs du projet, partenaire dans le cadre de la Convention Programme de Rénovation Urbaine Cannes - Salines du 16 mars 2009 et des avenants successifs.

Le Conseil Municipal du 26 novembre 2015 a validé, par délibération n°2015/410 l'avenant de sortie 2015-2019 de la convention de Rénovation Urbaine Cannes-Salines. La maquette financière fait apparaître un montant d'opération PRU s'élevant à 565 920 € pour l'opération ANRU 08.15.

Le coût global de l'opération 08.15 s'élève donc désormais à 565 920 € et le nouveau plan de financement s'établit de la façon suivante :

<b>Plan de Financement</b>	<b>565 920 €</b>	<b>100 %</b>
<b>PEI</b>	339 552 €	60 %
<b>ANRU</b>	169 776 €	30%
<b>Ville</b>	56 592 €	10 %

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'adopter** le nouveau plan de financement de l'opération PRU – volet rénovation urbaine 08.15 «chemin des écoliers ».

**D'autoriser** monsieur le député maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de Madame Nicole OTTAVY, adjointe déléguée**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 juillet 2016,

**AUTORISE Monsieur le député maire**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

A adopter le nouveau plan de financement de l'opération PRU – volet rénovation urbaine 08.15  
« Chemin des écoliers ».

A signer tous les actes et documents se référant à cette opération.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160801-2016\_225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2016

Publication : 04/08/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

